



Les soins de santé pour les personnes TRANS sont un droit fondamental

Nous vivons une époque où certains principes, considérés jusqu'à récemment comme intangibles, sont attaqués politiquement par la droite. L'un de ces principes veut que les directives médicales ne soient pas instrumentalisées, car tout le monde doit pouvoir jouir du droit fondamental à bénéficier de soins médicaux de base, de diagnostics clairs et de voies de traitement accessibles.

Or, le 7 juillet 2025, la conseillère d'État zurichoise UDC Natalie Rickli a tenu une conférence de presse dans laquelle elle a appelé la Confédération à interdire les opérations de réassignation de genre sur les personnes mineures. Elle ne peut toutefois pas imposer l'interdiction d'un traitement médical prescrit au niveau cantonal, raison pour laquelle elle (à l'instar d'autres membres de son parti) vise une interdiction au niveau national. Cela serait catastrophique.

Pour le PS Suisse, une telle interdiction doit clairement être considérée comme une atteinte à la compétence médicale et une violation des droits fondamentaux. L'accès aux soins de santé ne doit pas être rendu plus difficile pour les jeunes personnes trans au seul prétexte qu'elles sont trans. C'est pourtant précisément ce qui se passe lorsque, par exemple, les bloqueurs de puberté ne sont accessibles à ce groupe qu'en cas de participation à une étude, alors qu'une personne cis mineure qui atteindrait la puberté prématurément continue de les recevoir sans obligation de participer à une étude. Les jeunes personnes trans ont besoin de protection, de soutien médical et de respect – et non d'une politique qui suscite la peur et incite à la discrimination et à l'inégalité de traitement.

Il est tout aussi clair que les soins de santé pour les personnes trans, que les soins médicaux de base pour les personnes trans en général et les jeunes personnes trans en particulier doivent être renforcés et non restreints. Un rapport publié en 2022, commandé par la Confédération à la suite d'une intervention de la conseillère nationale socialiste Samira Marti, le montre également : la santé des personnes queer, en particulier celle des personnes trans, n'atteint pas en Suisse les mêmes standards que celle des personnes non queer. En 2022 également, la Suisse a adopté la norme CIM-11 de l'OMS, la 11^e version de la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. La CIM-11 repose sur le principe de la variance de genre. La transidentité n'y est pas considérée comme un trouble psychique. Elle reconnaît également que l'incongruence de genre est une condition médicale qui entraîne une souffrance pathologique. En Suisse, la transition vers la CIM-11 se déroule toutefois lentement jusqu'à présent.

Pour le PS Suisse, il est clair que le strict minimum consiste à maintenir les normes de santé en vigueur pour les personnes queer. Il s'engage en outre pour développer un renforcement de l'offre de soins de santé pour les personnes trans. Pour amener la santé des personnes queer à un niveau acceptable, il faut davantage de mesures et de ressources, pas moins. Il faut moins de populisme de droite sur le dos des personnes queer et plus de différenciation.

Le PS Suisse s'engage donc pour que soient réalisés les points suivants :

- Une feuille de route claire (assortie de ressources appropriées) est définie aux niveaux fédéral et cantonal pour la mise en œuvre de la CIM-11. Pour l'instant, cette mise en œuvre ne se fait que timidement.
- Les caisses-maladie, soutenues par l'OMS et les sociétés médicales spécialisées, reconnaissent les connaissances en matière de santé trans. Il est explicitement veillé à ce que toutes les institutions soient conscientes du fait que l'OMS reconnaît l'existence des personnes non binaires et ne définit aucun « programme de transition ».
- Le Conseil fédéral garantit que les sociétés médicales peuvent conseiller et traiter les personnes trans conformément aux approches qu'elles ont elles-mêmes définies – ces approches étant elles-mêmes basées sur les connaissances scientifiques et cliniques. Toute ingérence dans la relation médecin-patient-e est interdite/exclue.
- Tou-tes les professionnel-les de la santé spécialisé-es dans les soins primaires queer et tou-tes les spécialistes queer sont explicitement habilité-es à poser le diagnostic d'incongruence de genre.
- Le Conseil fédéral permet non seulement les transitions médicales, mais veille également à ce que les transitions sociales puissent se faire sans discrimination et avec un minimum d'obstacles. Les offres psychosociales et communautaires jouent à cet égard un rôle central, raison pour laquelle elles devraient être encouragées.
- La coopération entre centres (interdisciplinaires) est encouragée. C'est uniquement dans ce cadre-là que des opérations complexes peuvent être correctement évaluées et menées dans un environnement sensibilisé.
- Chaque canton a un service de psychologie scolaire qui dispose de suffisamment de compétences pour évaluer la situation de ces enfants ou adolescent-es et les orienter en conséquence vers le service approprié (comme les services de pédopsychiatrie). Pour cela, il faut des ressources cantonales adéquates ou un effort pour créer des centres intercantonaux.
- Des programmes de recherche sur la santé des personnes trans sont financés par la Confédération.
- La santé mentale de la population trans est correctement prise en charge. Cela nécessite une campagne de formation initiale, de perfectionnement et de formation continue pour les professions concernées.

- Il y a suffisamment de places de protection pour les personnes trans.
- Il existe une éducation sexuelle globale et adaptée à chaque niveau. Cela implique que les cantons y allouent des ressources suffisantes.

Pour approfondir les connaissances sur la santé trans au sein du PS Suisse, cette thématique sera en outre renforcée dans le programme de formation du parti, en collaboration avec le PS queer.